

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (CA-24-008), sur la demande approuvant, pour le bâtiment situé au 700, rue Saint-Antoine Est, une dérogation pour l'installation d'équipements mécaniques visibles de la voie publique, et ce, en dérogation aux articles 369.1 et 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1235289003];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu **le mardi 10 octobre 2023, à 18 h 30**, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal. le 23 septembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie